

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté de Promulgation n° n° 1089 promulguant en C.FS.

n° 1089

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
17 novembre 1951

Numéro JO
n° 13 du 01/12/1951

Date du numéro
1 décembre 1951

VISAS

Le Gouverneur de la France d'Outre-Mer, N. SADOUL, Gouverneur de la Côte Française des Somalis, Chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable au Territoire par décret du 18 juin 1884

Vu le décret n°0 51-1233 du 31 octobre 1951 modifiant et complétant le décret no 51-951 du 21 juillet 1951, relatif à la prise en compte du supplément familial' de solde dans le calcul de l'indemnité différentielle prévue à l'article 13 du décret ne 51-511 du 5 mai 1951,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Est promulgué, dans le Territoire de la Côte Française des Somalis, le décret n° 51-1233 du 31 octobre 1951 modifiant et complétant le décret n° 51-951 du 21 juillet 1951, relatif à la prise en compte du supplément familial de solde dans ie calcul de l'indemnité différentielle prévue à l'article 13 du décret n° 51-511 du 5 mai 1951. Art. 2. — Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Le Gouverneur.N. SADOUL.